



---

## Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud du jeudi 12 octobre 2023 à 20h

Présidence : Mme Ariane Gétaz

Présents : 34 sur 44 membres, puis 34 sur 45 après l'assermentation de M. Droz-dit-Busset

Excusé/es : MM M. Arpin, R. Badoud, B. Cheval, L. Christinet, B. Fevry, O. Hog, A. Margonis, C.-L. Mégard Mutezintaré, Ch. Sudan, L. Vouros et M. Zarandia.

### 1. Assermentation d'un nouveau conseiller communal.

M. Manuel Droz-dit-Busset est assermenté conseiller communal sous les applaudissements de l'assemblée.

### 2. Communications de la Présidente.

La Présidente lit le courrier reçu du groupe « Le Vaud sans antenne ».

### 3. Communications de la Municipalité.

- Restriction d'électricité : le matériel reçu du PECC a été testé, mais pas de nouvelles encore sur le délestage.
- Pôle de l'enfance : réflexion pour la construction d'un bâtiment pour accueillir la crèche.
- Radar : prochaine installation après réparation suite à la déprédation.
- Centre du tri : l'horaire d'hiver les vendredis en vigueur de novembre à février est de 16h00 à 18h00.
- Cimetière : fin août la voirie a passé 80 heures à désherber manuellement.
- Sécurité au centre du village et à l'arrêt de bus « battoir » : des tests avec des modérateurs du trafic seront menés dès mars 2024.
- La Torne : projet de renaturation, gestion des crues et valorisation de l'eau des fontaines en cours de réflexion.
- Parking au village : prochain marquage des places de stationnement à louer et de visiteurs à la place du lavage et la Route de Montagne.
- PACom : retard du Canton dans le traitement de notre dossier, ce qui aura des incidences sur la date de la mise à l'enquête.
- Zone artisanale : le pré-étude présentée par les villages du haut a été refusée par le Canton, ceci demande que l'endroit soit dans une zone à bâtir.
- Police de construction : externalisation de l'étude des dossiers afin de soulager le travail de l'administration communale.
- Consultation populaire sur l'implantation d'une antenne : l'anonymat est garanti. La numérotation différente de l'enveloppe et du bulletin relève de la randomisation, le dépouillement sera effectué par le bureau de vote.
- Restriction de l'eau : toujours en vigueur, le niveau dans la nappe n'a jamais été aussi bas.
- Collecteurs d'eau sous-dimensionné : les habitants sont priés d'aviser la Municipalité s'ils en observent des cas.

### 4. PV de la séance du 7 septembre 2023.

Le PV tel que modifié est accepté par 26 oui et 7 abstentions.

**5. Préavis municipal N° 13/2023 : Arrêté d'imposition pour l'année 2024. Rapport de la Commission des finances et vote.**

Le préavis municipal N° 13/2023 : arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que présenté est accepté par 31 oui et 2 non.

**6. Préavis municipal N°12/2023 : demande d'un crédit de CHF 95'000.- pour l'étude de la 1<sup>ère</sup> phase de mises à niveau de notre adduction d'eau. Rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc et vote.**

Le préavis municipal N° 12/2023 : demande d'un crédit de CHF 95'000.- pour l'étude de la 1<sup>ère</sup> phase de mises à niveau de notre adduction d'eau tel que présenté est accepté à l'unanimité.

**7. Traitement de l'interpellation « antenne ».**

Après discussion, le Conseil décide de ne pas rédiger une résolution qui n'est de toute façon pas contraignante.

**8. Communications des délégués aux associations.**

La sous-commission Jura-Lac de Région de Nyon a tenu séance à Givrins le 28 septembre.

Le Conseil intercommunal a tenu séance à Founex le 25 octobre, 3 des 4 préavis ont été acceptés.

**9. Divers et propositions individuelles.**

La prolongation du trottoir des Curtils se fera en étape séparée.

Th. Pasquier demande à la Municipalité de réfléchir sur un bâtiment multiservice pour le pôle de l'enfance.

E. Epple demande à la Municipalité d'étudier l'organisation d'une séance de sous-commission Jura-Lac à Le Vaud.

Avis aux intéressés : il y a encore 2 dates pour les fenêtres de l'Avent : les 11 et 23 décembre.

La foire des saveurs aura lieu le 18 novembre cette année.

Le Vaud, le 13 octobre 2023

Pour le Conseil Communal



Ariane Gétaz  
Présidente



Lin Schelling  
Secrétaire

*Sont soumises au référendum les décisions adoptées par le Conseil communal (art. 160 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 160 al. 2 LEDP. Voir articles 161, 162, 163, 164 & 165 LEDP.*